

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe Dinh

N° 252576-2023/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 62-2023/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 7 décembre 2023

Le **jeudi 7 décembre 2023 à 8 heures 30**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 191960-2023/1-ACTS** : Projet de délibération relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2024 – *délibération APS*.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absent :

M. Petelo Sao (arrivé en cours de séance).

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Amandine Darras et M. Jean Kays.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
M. Jean-Pierre Breymand, directeur de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Stéphanie Charneau, chef du service administratif et financier (SAF/DDDT) ;
M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination

administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Virginie Guepin, chef de service adjoint d'appui interne et de la relation à l'utilisateur (SAIRU/DAJI) ;
M. Sébastien Gueunier, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;
Mme Mélyssa Julia, Mme Marie-Ange Morvan, directrice adjointe des ressources humaines (DRH) ;
Mme Alexandra Klimis, chef du service administratif et financier (SAF/DCJS) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Cédric Pelosato, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 191960-2023/1-ACTS** : Projet de délibération relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2024 – *délibération APS*.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

Une présentation a été faite par la DFI.

En propos liminaires, M. Blaise a déclaré que la mandature actuelle s'est attachée à mettre en place une politique consistant à contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité d'épargne et amplifier la capacité d'investissement. La province Sud est d'ailleurs le plus gros investisseur public avec une capacité deux fois plus importante que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, la volonté est de préserver cette trajectoire malgré un contexte contraint. En effet, les annonces du gouvernement sur les recettes fiscales sont incertaines et conduisent la province Sud à élaborer des budgets très serrés. En outre, les réajustements communiqués par le gouvernement interviennent tardivement, ce qui ne permet pas à la collectivité de les prendre en compte à travers une décision modificative. A cela s'ajoutent les difficultés financières de certains organismes tels que la Caisse Locale des Retraites ou le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU).

Dans la discussion générale, M. Blaise a tenu à souligner qu'il est prévu une enveloppe d'emprunt de l'ordre de 7,5 milliards de francs CFP mais qui sera réajustée au budget supplémentaire aux alentours de 3,5 milliards de francs CFP. La volonté n'est pas d'endetter d'avantage la province Sud qui possède un endettement d'environ 25 milliards de francs CFP. M. Arsapin a ajouté que la hausse des taux d'intérêt, désormais autour de 4,5 à 5 %, affecte le coût de l'emprunt. Ainsi, ce qui coûtait 10 millions de francs CFP en charges d'intérêt représentera à minima 40 millions de francs CFP à partir de 2024.

Mme Tiéoué a salué les efforts de la province Sud pour maîtriser ses dépenses, en particulier sur les charges de personnel et a souhaité que cette démarche se poursuive. Elle s'est ensuite montrée satisfaite de la prise en charge par la province Sud des dépenses liées à l'aide médicale en 2024 en attendant une évolution sur ce point. Au sujet de l'enseignement privé, elle a évoqué l'adoption du schéma de financement faisant suite aux discussions du Groupe de Travail des Présidents des Exécutifs (GTPE). Il a notamment été convenu que la province Sud puisse prendre en charge tout ou partie de la charge revenant aux communes pour les trois prochaines années. Cependant, elle a attiré l'attention sur le fait que les communes ne pourront pas assumer cette

dépense supplémentaire par la suite car celles-ci financent déjà l'entretien des écoles et certaines charges de personnel. Puis, elle a évoqué le sujet de la clé de répartition qui fait l'objet de discussions sur son évolution étant donné que 75 % de la population calédonienne se trouve en province Sud. Enfin, Mme Tiéoué a salué les investissements prévus, de l'ordre de 12 milliards de francs CFP, qui permettront par exemple d'améliorer les voiries dans les différentes communes de la province Sud.

Dans le secteur de la santé publique et de l'action sociale, M. Cuenot s'est interrogé sur la baisse des recettes allouées aux programmes d'aide aux personnes âgées à hauteur de 50 millions de francs CFP et de santé scolaire à hauteur de 20 millions de francs CFP. M. Bergery a répondu qu'il s'agit de prévisions de recettes qui feront l'objet de réajustements en fonction de ce que la Nouvelle-Calédonie versera réellement à la province Sud.

Mme Tiéoué a relevé que le dispositif de minimum vieillesse coûte 1,4 milliards de francs CFP à la province Sud mais la Nouvelle-Calédonie ne participe que partiellement à hauteur de 789 millions de francs CFP. M. Bergery a indiqué que la province Sud a sollicité la Nouvelle-Calédonie afin de percevoir une compensation intégrale. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie considère ne devoir financer que la partie liée à la mise en œuvre de la réglementation actuelle, et non ce qui existait avant, d'où la différence entre les recettes et les dépenses sur le minimum vieillesse. M. Michel a ajouté que cette compensation partielle se retrouve également sur d'autres compétences déléguées comme celles liées au placement des demandeurs d'emploi ou encore au contrôle des centres de vacances et de loisirs.

Puis, Mme Tiéoué a sollicité des informations sur la situation du réseau des ambulanciers en province Sud, en particulier dans les communes rurales. M. Friat a souligné que l'offre en ambulanciers varie selon les communes : certaines d'entre elles sont pourvues d'une offre privée suffisante et performante et d'autres ont une situation plus compliquée. Il arrive d'ailleurs régulièrement que les services provinciaux rédigent des fiches d'incident car certaines sociétés d'ambulance privées de garde ne sont pas disponibles et réactives dans le cadre de la gestion des urgences. C'est pourquoi l'assemblée de la province Sud a adopté un vœu sollicitant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ayant la compétence en matière d'agrément et de contrôle des sociétés de transports sanitaires terrestres, la mise en œuvre d'une politique volontariste sur cette problématique. M. Friat a précisé que la province Sud possède des ambulances sur certaines communes qui permettent de pallier les carences ou l'absence du privé, notamment sur Bourail, Thio, Yaté et l'île des Pins. Les services de la DPASS travaillent aussi avec les pompiers qui sont équipés et peuvent intervenir sur certaines zones. Il existe donc une articulation entre les services provinciaux, les pompiers et le milieu libéral. Enfin, il a mentionné le fait que la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie réalise un travail sur ce sujet et organise un comité d'agrément qui invite l'ensemble des partenaires à statuer sur des demandes de renouvellement ou de création de nouvelles sociétés. Suite à cette intervention, Mme Darras a tenu à remercier l'administration pour avoir proposé une offre qui puisse répondre aux besoins lorsque le privé est déficient. Elle a aussi attiré l'attention sur des difficultés que rencontrent certaines entreprises pour obtenir l'agrément par la Nouvelle-Calédonie à l'issue de la formation.

Dans le secteur de l'enseignement, M. Sao a souhaité savoir si les investissements prévus pour le collège de Normandie au titre du plan « Collèges nouvelle génération » sont maintenus car il lui a été remonté un report possible des travaux en 2025. Mme Seytres a rappelé les modalités de mise en œuvre de l'opération : la DAEM prend en charge les travaux du projet lauréat lorsque celui-ci prévoit du gros œuvre. Sinon, une subvention est octroyée directement au collège lauréat qui réalisera les travaux. En outre, dans le cas où des travaux d'entretien d'un collège lauréat du plan sont inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI), ceux de son projet y sont également inclus. S'agissant du collège de Normandie, celui-ci a été lauréat de l'opération afin de réaménager le centre de documentation et d'information. Étant donné que la DAEM entreprendra des travaux d'ampleur sur ce collège, le projet lauréat sera intégré à l'ensemble des travaux, ce qui implique effectivement un décalage dans le temps.

Mme Tiéoué a noté l'inscription d'une extension du collège Louise Michel à Païta afin de porter sa capacité à 600 élèves pour la rentrée 2024. Elle s'est questionnée sur les moyens d'éviter une surpopulation des collèges de Païta et a sollicité le nombre moyen d'élèves d'un collège de l'agglomération. M. Brial a répondu qu'il n'existe pas de taille moyenne pour un collège et que cela dépend du besoin. Concernant Païta, des études, réalisées en collaboration avec le vice-rectorat,

montrent qu'il y aura un pic démographique en 2028 et une diminution par la suite. Il est donc nécessaire d'ouvrir des classes mais il n'est pas pertinent de construire un nouveau collège pour des besoins restreints dans le temps. C'est pourquoi il a été décidé d'augmenter les effectifs au collège Louise Michel, sachant que le collège Gabriel Païta possède déjà un effectif important. De plus, un travail est en cours avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) puisque un collège se situe dans la zone. Suite à ces propos, Mme Tiéoué a tenu à faire part de l'importance de travailler avec la DDEC sur ce sujet.

Ensuite, MM. Michel et Sao ont demandé à avoir les raisons pour lesquelles les crédits en faveur des bourses et allocations d'enseignement ont diminué de 4 %. Ce à quoi M. Bergery a répondu que la volonté n'est pas de réduire les bourses et que la diminution est plutôt liée à la baisse des effectifs et aux prévisions des dépenses qui seront ajustées en fonction de ce qui aura réellement été dépensé.

M. Sao a rebondi sur ces propos en soulignant que cela n'expliquerait pas les réductions de plus de 50 % des crédits pour les compléments de bourses demi-pension, de 45 % pour les bourses pension et de 42 % pour les bourses d'internat pension. Sur ce point, M. Bergery a révoqué les aléas de prévisions et a souligné que des éléments plus précis seront donnés lors du compte administratif 2023. En complément, M. Friat a fait savoir que les prévisions sont réalisées au plus près de la consommation réelle et qu'une note pourra être transmise sur le nombre de bénéficiaires.

A la question de Mme Tiéoué, Mme Seytres a expliqué que la fermeture d'une école dépend de la commune et que pour 2024, il est prévu de fermer uniquement l'école Arsapin à Nouméa.

Dans le secteur des transports et communications, M. Sao a sollicité des précisions sur les travaux de sécurisation des collèges. M. Pelosato a fait savoir que ce programme comprend deux niveaux de sécurisation : une sécurisation passive avec la mise en place de clôtures hautes et adéquates et une sécurisation active avec l'installation de caméras de surveillance. Les premiers retours d'expérience sur les collèges pilotes suggèrent qu'il serait plus pertinent d'implanter en premier lieu des clôtures sécurisées sur un collège, de voir ensuite les résultats à l'issue d'un an, puis de l'équiper éventuellement de caméras de surveillance. En complément, M. Brial a précisé que ce dispositif est important et est cofinancé avec l'Etat. Il a aussi rappelé que le collège Louise Michel avait subi deux incendies.

M. Sao a demandé des précisions sur l'amélioration de la desserte du Sud-Est au Mont-Dore. M. Breymand a répondu que cette opération comprend 50 millions de francs CFP consacrés à la finalisation des études géotechniques dans la continuité de l'étude d'une nouvelle liaison au Mont-Dore sud.

M. Sao a alors évoqué l'inscription d'un milliard de francs CFP au contrat de développement pour l'étude de faisabilité d'une route de contournement sur Mont-Dore. Il a donc souhaité savoir si l'opération inscrite à ce budget primitif s'inscrit dans cette étude ou s'il s'agit d'un nouveau projet. A cela, M. Blaise a tenu à préciser que l'enveloppe d'un milliard de francs CFP n'était pas dédiée uniquement à cette étude, ni à la réalisation d'un ouvrage, mais également à d'autres opérations, notamment des aménagements routiers. Il a rappelé qu'il existe une très forte demande pour terminer l'étude au regard des caillassages que subit la population au niveau de la traversée de Saint-Louis. Les études géotechniques viennent compléter la première évaluation, d'autant que ce projet est d'une certaine ampleur. M. Breymand a confirmé ces propos en soulignant que ces études sont importantes pour préciser les modalités techniques et le coût du projet.

En outre, M. Sao a également mentionné le financement d'études pour la réalisation et la sécurisation des trottoirs aux alentours du collège de La Conception et a interrogé l'administration sur l'avancement de cette opération. En réponse, M. Breymand a fait savoir que les études sont en cours et que les travaux sont prévus pour 2024.

Dans le secteur de l'aménagement et l'environnement, Mme Darras s'est étonnée de l'inscription de l'aménagement du domaine de Deva dans le programme 25 lié à l'environnement. En effet, elle a mis en avant le fait que ce site appartient au domaine privé de la province Sud et n'a pas de statut clairement défini de parc provincial dans le code de l'environnement. De plus, les aménagements proposés ont plutôt un caractère culturel. Sur ce point, M. Arsapin a expliqué qu'il s'agit d'une logique comptable et historique : le domaine de Deva était initialement présenté comme

un ensemble environnemental et a ensuite évolué vers du tourisme et de l'aménagement. Afin de respecter le principe de la permanence des méthodes et notamment l'imputation comptable initiale, le domaine de Deva est resté sur ce programme.

Par la suite, Mme Darras s'est interrogée sur l'intérêt de conserver les projets liés au domaine de Deva sur ce programme car ceux-ci ne sont pas forcément liés à l'environnement et ont un coût conséquent qui viennent accroître le programme. M. Blaise a indiqué comprendre le raisonnement mais l'aspect pratique et comptable explique cette inscription. M. Michel a ajouté que l'octroi de crédits pour le domaine de Deva reste toujours bénéfique car le site possède plusieurs utilités et vocations en matière culturelle, environnementale, économique et sportive.

M. Sao a demandé à savoir de quelle manière sont gérés les déchets du Centre administratif 2 de la province Sud. Sur ce point, M. Blaise a répondu qu'une note sera proposée aux conseillers.

Dans le secteur de l'équipement de l'administration, Mme Tiéoué a sollicité des informations sur la fréquentation de l'antenne de la province Sud sur La Foa. M. Bergery a indiqué qu'une note sera communiquée aux élus. L'antenne concentre plusieurs services provinciaux comme ceux de la DEL pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

M. Sao a souhaité avoir des précisions sur la déconstruction des bâtiments de La Flotille à Nouméa. M. Pelosato a fait savoir que l'opération est en phase de rédaction des documents de consultation des entreprises. Cette déconstruction est un projet pilote, en lien avec la Fédération Calédonienne du Bâtiment et des Travaux Publics et la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui favorise la réutilisation de certains équipements et le retraitement du béton issu de la déconstruction. Les travaux débiteront en milieu d'année 2024 et la démolition à la fin de la même année. S'agissant de la vocation du site, M. Bergery a indiqué qu'il est prévu la construction d'un pôle solidarité regroupant l'ensemble des services de la DPASS et de la DEL. D'autre part, des réflexions sont engagées pour installer des équipements de location touristique étant donné que l'emplacement est idéalement situé à l'entrée de la ville de Nouméa.

Mme Tiéoué a demandé à avoir le coût des travaux de réaménagement de l'hôtel de la province Sud (HPS). En réponse, M. Pelosato a indiqué que le montant de l'opération s'élèverait à 1,1 milliard de francs CFP, soit 210 000 francs CFP par mètre carré, ce qui est inférieur au coût du mètre carré de l'immobilier neuf défini à 400 000 francs CFP. Le bâtiment a plus de trente ans et a subi de nombreuses pathologies et désordres notamment au niveau du béton et des structures métalliques. Des défauts d'étanchéité et sur le système électrique ont aussi été constatés. Des pré-études ont été réalisées et la maîtrise d'œuvre est actuellement en phase d'avant-projet. Il a souligné que la volonté est de faire de cette rénovation un projet pilote en matière de réhabilitation tout en maîtrisant les coûts. En effet, il sera prévu de stocker certains matériaux provenant de l'HPS pour les réutiliser sur d'autres projets. Par exemple, la totalité des faux plafonds de l'antenne relais de la subdivision Sud de la DAEM sera issue de l'HPS. Cette démarche est similaire à la construction de l'Ecopôle où certains matériaux sont réutilisés tels que les faux plafonds, le mobilier et l'équipement électrique. M. Pelosato a toutefois relevé des difficultés en matière de traitement et de capacité des entreprises à répondre à cette volonté de réhabilitation sur ce projet. En complément, M. Blaise a précisé que ces travaux s'imposent car le bâtiment devient inhabitable. La décision a donc été prise avant qu'il y ait des dommages irréversibles. Par ailleurs, ces investissements permettront de soutenir les entreprises du BTP dont beaucoup sont en difficulté actuellement.

M. Sao a sollicité des informations sur l'évolution et le taux d'utilisation des enveloppes allouées aux aides à l'habitat que sont l'Aide Financière à l'Accession de la Province Sud (AFAPS), le Logement Aidé en Province Sud (LAPS) et l'Aide Provinciale à la Rénovation et à l'Amélioration de l'Habitat (APRAH). Mme Benzaglou a répondu que des données ont été indiquées en commission et qu'une note sera transmise aux conseillers. M. Tran Ap a également fait savoir qu'un récapitulatif trimestriel de ces aides a été communiqué aux conseillers sur e-assemblée.

D'autre part, M. Sao a interrogé l'administration sur les études et les travaux de l'aménagement de l'ancien péage de Tina. M. Breymand a répondu que les études sont en cours de finalisation, l'appel d'offres sera lancé en début 2024 et les travaux commenceront à partir du second semestre 2024 et début 2025. Cet aménagement est un gros projet comportant des travaux de sécurisation et de création de cheminements piétons et cycles.

Dans le secteur de l'économie, l'emploi et la formation, Mme Darras a évoqué certains problèmes que rencontre le foyer de Néméara qui est d'ailleurs un projet important de la province Sud en faveur de la jeunesse et qui a été mis en place en partenariat avec les coutumiers. Elle a alors demandé si la situation avait évolué positivement. M. Bergery a convenu qu'il existe des difficultés mais cela ne remet pas en cause le fondement et l'originalité de ce projet qui a été travaillé avec les autorités coutumières mais également la commune de Bourail et les associations. Une session est actuellement en cours avec six jeunes pris en charge. Des travaux d'extension sont par ailleurs programmés, ce qui permettra de doubler la capacité d'accueil en 2024. M. Brial a précisé que le blocage n'est pas lié au fonctionnement ou à l'utilité du dispositif mais plutôt à la pression d'une personne dans le cadre d'une embauche. Suite à ces propos, Mme Darras a indiqué ne pas avoir eu les mêmes remontées, mais a mis en avant l'importance de poursuivre ce projet pour l'accueil des enfants.

M. Sao a interrogé l'administration sur les opérations de rénovation d'une villa au foyer de Néméara et de rénovation, de réhabilitation et d'équipement du dispositif de séjours de rupture de Néméara. M. Bergery a expliqué qu'il existe deux chantiers concernant le foyer de Néméara : l'aménagement de l'étage pour doubler la capacité d'accueil du site et la rénovation de l'ancienne villa du directeur au travers des chantiers d'insertion.

Mme Darras a remercié l'administration pour avoir communiqué la note relative au Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC). Elle a ensuite sollicité une note faisant état d'un bilan des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et des éventuels agents PPIC affectés. M. Bergery a confirmé qu'une note sera transmise et présentera notamment le détail des équipements de sécurité financés en partie par la provinces Sud et les PPIC mis à disposition des communes pour la mission de police. Toutefois, les CLSPD ne sont pas de compétence provinciale.

M. Sao a sollicité un bilan d'activité de la société publique locale (SPL) agence d'attractivité Sud Tourisme en matière de développement touristique. M. Blaise l'a informé d'une présentation, ayant lieu au conseil municipal de Nouméa, sur les participations de la commune dans différents organismes dont la SPL. A cette occasion, un point de situation sur l'activité de la SPL avait été réalisé. Il a donc proposé une présentation en commission de l'état d'activité de la SPL, ce qui permettra aussi aux conseillers d'échanger sur ce sujet.

De plus, M. Sao a relevé l'inscription de 50 millions de francs CFP en faveur de la télévision et 63 millions de francs CFP en faveur des radios. Il a alors souhaité connaître la répartition de ces subventions. M. Bergery a indiqué qu'une note sera transmise aux conseillers.

Dans le secteur de la culture, jeunesse, sports et loisirs, M. Sao s'est étonné de l'inscription sur la même ligne budgétaire de la construction de la maison de Wallis-et-Futuna et de la rénovation du foyer wallisien et futunien alors qu'il avait été indiqué que les deux opérations étaient distinctes. Il a donc demandé des précisions sur ces deux projets et notamment sur le démarrage de la construction de la maison de Wallis-et-Futuna. M. Breymand a confirmé que ce sont deux opérations différentes. La rénovation du foyer wallisien et futunien est une opération culturelle portée par la DAEM et se terminera en janvier 2025. S'agissant de la construction de la maison de Wallis-et-Futuna, l'attribution a été réalisée et le chantier débutera en 2024.

En réponse à l'interrogation de Mme Tiéoué, M. Breymand a indiqué que la reconstruction de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) se terminera en février 2024.

D'autre part, Mme Darras a fait savoir que le groupe FLNKS Sud avait transmis un courrier pour demander la mise en place d'un comité de pilotage avec les parties prenantes pour l'aménagement du site archéologique des Ecrins de Poé. Ayant relevé l'inscription d'études pour l'aménagement de ce site, elle a souhaité savoir si une concertation avait été entreprise avec la commune de Bourail et les coutumiers. A cela, M. Brial a indiqué que la province Sud a fait l'acquisition des Ecrins de Poé récemment. Ici, il est proposé un aménagement de la zone pour en faire un lieu de recueillement avec une partie pédagogique sur les fouilles archéologiques. Par ailleurs, le sujet du retour des ossements doit aussi être traité avec les coutumiers. Des échanges sont prévus sur ces points avec le district mais les deux premières réunions ont été annulées. M. Bergery a ajouté qu'il a été demandé l'inscription des travaux au contrat de développement 2024-2027 avec l'Etat.

De plus, Mme Darras a ajouté que le courrier évoquait également la mise en défens de l'ancien cimetière du bagne de Nouville. En effet, les ossements sont parfois déterrés par les animaux ou apparaissent avec l'érosion. MM. Bergery et Le Poul ont convenu qu'il s'agit d'une réelle préoccupation qui fait l'objet d'un travail mené conjointement avec l'Institut Archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). Il existe des difficultés à classer la zone au regard de l'activité présente, de l'érosion et de l'absence d'organisation des tombes.

Suite à la question de M. Sao, il lui a été confirmé que l'enveloppe inscrite pour le dispositif Clic & Mouv' comprend l'extension du dispositif aux enfants âgés de 5 à 11 ans et de 16 à 17 ans.

Ensuite, M. Sao a questionné l'administration sur le devenir de la maison de l'Amirauté. M. Bergery indique que le bien a été vendu en 2021 pour un montant de 140 millions de francs CFP. Une convention a été signée avec le nouveau propriétaire afin que la collectivité puisse continuer à présenter des expositions dont la collection de William Costes.

Dans le secteur de la maîtrise d'ouvrage déléguée, M. Sao s'est interrogé sur les zones concernées pour la restauration écologique et la lutte contre l'érosion à Plum au Mont-Dore. Selon M. Breymand, les opérations de lutte contre l'érosion sont programmées au mieux et modifiées en permanence pour anticiper l'érosion. Celle-ci est présente sur plusieurs endroits au Mont-Dore notamment au niveau de la route de la Corniche.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, M. Michel a sollicité une note sur la répartition des suppressions de postes par direction.

M. Sao a souhaité avoir une note sur le coût de fonctionnement du bureau de la province Sud à Paris et le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés. M. Bergery a présenté les montants suivants : 6 millions de francs CFP par an pour le loyer et les charges des locaux, 2 millions de francs CFP pour l'équipement du bureau, 1 million de francs CFP pour l'accueil en 2023 d'environ 80 à 100 étudiants. Il a confirmé qu'une note sera produite et comprendra notamment le nombre d'ETP et ce qui a été réalisé en matière d'accueil des étudiants.

M. Michel a alors évoqué le sujet de la Maison de la Nouvelle-Calédonie et a demandé si la province Sud s'était retirée de l'association et s'est questionnée sur le devenir de la structure. M. Bergery a confirmé que la collectivité est toujours membre de l'association mais pas la province Nord. Les discussions n'ont pas été encore concluantes et la structure n'a pas été transformée en groupement d'intérêt public, d'où l'instauration du bureau de la province Sud à Paris.

Enfin, M. Sao a demandé la date de présentation du programme pluriannuel d'investissement de la province Sud ainsi qu'un récapitulatif de toutes les participations de l'Etat et de ses organismes au budget de la province Sud. M. Bergery a indiqué qu'une présentation de ces deux sujets pourra être effectuée en commission en début 2024.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération relative au budget primitif pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE	35 400 000	2 281 119 494
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	200 000 000

	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT	1 269 473 838	2 369 913 662
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	89 500 000	575 500 250
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 904-SANTE	25 304 678	258 200 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	250 481 322	955 141 241
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0	22 700 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	126 366 163	1 905 314 278
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	703 673 452	2 130 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 909-ECONOMIE	0	762 825 300
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 672 000 000	0
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	7 504 500 000	2 681 500 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADEES	0	8 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	0	5 500 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924079-YATE-RM10 & RM13	0	415 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	3 000 000	22 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL	64 485 488	80 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924089-FARINO-ROUTES MUNICIPALES	0	15 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 924091-COTE OUBLIEE	38 470 716	76 941 432
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE)	1 310 000 000	1 310 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE)	6 510 000 000	3 810 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	282 000 000	0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE	259 560 000	6 649 498 995
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	167 000 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT	267 437 649	14 685 966 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	60 078 408	1 066 816 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 934-SANTE	277 888 599	3 539 535 079
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	1 997 452 904	7 179 965 280
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	427 500 000	1 123 530 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	98 150 000	814 205 750
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	277 510 000	1 924 555 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 939-ECONOMIE	20 000 000	4 106 455 456
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 940-IMPOSITIONS DIRECTES	1 120 000 000	0
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	7 130 000 000	156 500 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	32 757 750 000	0
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 943-OPERATIONS FINANCIERES	69 000 000	648 300 000
	BP 2024	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE)	3 810 000 000	6 510 000 000

Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 2 à 10 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).


Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 40.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel